



AVIS PUBLIC

À la demande de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, une séance extraordinaire a été convoquée, **samedi le 24 mai à 9 h** qui se tiendra à la salle du Conseil municipal située au 155 rue Langevin à Saint-Boniface et qu'à cette séance les sujets suivants seront pris en considération.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Finances

3.1 Adoption du Règlement d'emprunt #589 décrétant une dépense de 8 410 000 \$ et un emprunt de 8 410 000 \$ pour les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville située au 140 rue Guimont

Dans le cadre de la demande d'aide financière du Programme d'amélioration et de constructions d'infrastructures municipales, la Municipalité a reçu la confirmation de la subvention au cours de la journée de mardi le 20 mai. Le montant de la subvention se chiffre à 4 338 750 \$ s'appliquant sur un coût maximal admissible de 6 675 000 \$. Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars et qu'à la même séance le dépôt dudit règlement a été effectué. La prochaine étape est l'adoption du Règlement #589.

4. Période de questions
5. Clôture de la séance

Donné à Saint-Boniface
ce 22^e jour du mois de mai 2025.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

